Le dialogue entre les soumissionnaires et les acheteurs publics (Document en Français)

x) document(s)

document(s) :
s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/34845e28-6ce8-4c56-8ab0-f16ee684c32c

ns générales

NHSSAÏN SALAH
émoire : POULET FLORIAN
niversité Panthéon-Assas - Master Juriste Conseil des collectivités territoriales
on : 03-04-2023

.e dialogue entre les candidats aux marchés publics et les acheteurs publics n'est pas unique et uniforme. Il est donc hétéroclite et plusieurs facettes qui sont le reflet de la pluralité des procédures de passation de marchés publics. Il apparait une distinction quant lui-ci, ex ante de la passation du marché, ou ex post de celle-ci. Dans un premier temps en effet et en amont de la procédure de dialogue a pour but la poursuite de l'intérêt général et la bonne utilisation des deniers publics. Alors qu'en aval de ladite procédure, e respect du principe d'égalité, le droit a un recours effectif et plus largement. Mais dans tous les cas, le but recherché est identique de la procédure de passation de marchés publics.
es : Achat public, Commande publique, Marchés publics, Soumissionnaire, Collectivités territoriales, Procédure formalisée

ns techniques

tion
ment PDF

ns complémentaires

gine :
iv-pantheon-assas-ori-17321
urce : Ressource documentaire